

CDFD FSU13 Mercredi 13 MARS 2013

Le premier CDFD post congrès s'est tenu avec une nouvelle organisation de la SD.
voir organigramme :

<http://fsu13.fr/articles.php?lng=fr&pg=73>

Cet organigramme est à compléter par l'existence

- d'une branche éducation
- la coordination de nos syndicats de la FPT
- l'animation de commissions thématiques de la SD (droits et libertés, droit des femmes, commission formation, commission organisation)

Nous entrons maintenant dans une période d'intensification des politiques d'austérité (voir texte action voté) et aussi une période pré électorale en regard des élections professionnelles dans la fonction publique de décembre 2014.

Notre activité doit être pensée de ces deux points de vue.

Réussir les mobilisations pour renforcer l'outil syndical, avoir un outil syndical plus efficace pour réussir ces mobilisations.

Réussir les élections professionnelles à venir sera un élément déterminant dans la construction de notre projet d'unification du syndicalisme.

Pour cela nos syndicats avec la fédération doivent d'ores et déjà se mettre en ordre de marche. Notre objectif est de redevenir la première force syndicale dans la FPE et de s'implanter durablement dans la FPT en étant reconnus représentatif.

La FSU et ses SN doivent agir dans ce sens, une attention toute particulière doit être portée à la FPT et à l'aide que nous devons fournir au SNUCLIAS et au SnuACTE dans cette entreprise.

Le CDFD a mandaté son bureau suivant le texte ci dessous.

TEXTE ACTION

La situation économique et sociale actuelle est marquée par un approfondissement de la crise et une accélération de la dégradation de la situation des salariés et retraités, de tous les laissés pour compte victimes du chômage de masse et de la relégation sociale. Les femmes, moins bien payées, touchées plus durement par le chômage, percevant une retraite amputée sont les premières victimes.

La récession atteint la globalité de la zone euro :

la commission européenne prévoit un recul du PIB à l'échelle continentale de 0.3% pour cette année avec les points à plus de 4% pour la Grèce et l'Europe du sud en général. La France n'est évidemment pas épargnée (-0.3% au dernier trimestre de 2012 , 0.1% en prévision pour 2013). Même l'Allemagne citée comme modèle a vu sa production manufacturière reculer au mois de décembre et janvier.

La conséquence immédiate est l'augmentation du chômage de masse (10.6% en France, 27% pour la Grèce et l'Espagne...) et une offensive sans précédent du patronat et des officines libérales contre les droits, les statuts, les conditions d'exercice des salariés du public et du privé.

Dans notre pays le MEDEF n'est pas en reste :

- en dégradant la nature du contrat de travail (signature de l'ANI du 11 janvier 2013 avec trois organisations syndicales représentant à peine 38% des salariés du privé),
- en imposant le blocage voire la régression des salaires,
- en prônant la baisse de la dépense publique (services publics et protection sociale),
- en préconisant de nouveaux reculs sur la question des retraites.

L'ANI est une remise en cause du code du travail, une inversion des normes où le contrat l'emporte sur la loi, l'accord d'entreprise sur la convention collective. C'est un texte qui fragilise le contrat de travail en multipliant les procédures dérogatoires conduisant à une baisse des salaires et une augmentation du temps de travail en cas de crise sans aucune garantie ni contrepartie sérieuse pour les salariés. De ce fait il ne doit pas être retranscrit dans la loi et doit être combattu. Une telle orientation aurait inévitablement des conséquences à terme sur les conditions d'emploi dans le public.

Le patronat n'a de cesse de s'en prendre à tous les éléments de redistribution issu du rapport de force social de la libération. La question des retraites n'en est pas des moindres (désindexation et recul du montant des pensions à l'occasion de la renégociation des régimes complémentaires, augmentation de la durée de cotisation, allongement de l'âge légal de départ à la retraite (63 voire 66 ou 67 ans selon les déclarations de L Parisot)...

Force est de constater qu'un nouveau plan d'austérité vient d'être annoncé par le gouvernement : réduction du budget de 2014 de 5 milliards (après la diminution de 10 milliards pour celui de 2013) nouvelle réforme des retraites annoncée pour 2013 (remise d'un rapport au mois de juin issu d'une commission ad hoc) annonces médiatiques de la ministre de la protection sociale conjuguant un « effort nécessaire pour tous », un possible allongement de la durée de cotisations, une « prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie », une désindexation des pensions ?, confirmation par le président de la république lors de son déplacement à Dijon.

Les retraités victimes d'un prélèvement de 0.3% au premier avril s'inquiètent des nouvelles propositions qui viennent en débat, elles tendent toutes à porter atteinte à leur pouvoir d'achat. De même, les conclusions des rapports sur la perte d'autonomie sont source d'inquiétudes et d'insatisfactions. Le droit d'accès aux soins pour tous n'est toujours pas assuré..

Les trois projets de loi majeurs qui sont et vont être débattus au Parlement s'inscrivent dans ce contexte.

Le projet de loi d'orientation pour école en débat actuellement au parlement est à la fois porteur de la prise en compte de certaines de nos revendications et de nos luttes récentes (priorité réaffirmée à l'éducation, création de 60000 emplois, formation des maîtres , instauration d'un conseil national

des programmes) mais aussi d'adaptation à la stratégie de Lisbonne (avec la question récurrente de l'école du socle, l'absence de souffle pour le second degré, la mise en place du bac -3/+3, la non remise en cause des réformes du lycée LP et LGT), de régionalisation des cartes de formation professionnelle initiale (contenue par le projet de loi de décentralisation)

La méthode et les décisions prises sur la réforme des rythmes scolaires sont inacceptables, le décret doit être réécrit en prenant en compte l'avis de ceux qui font fonctionner l'école : les personnels.

L'éducation prioritaire, les RASED doivent être réhabilités, la rupture avec les politiques passées est une nécessité et doit être imposée.

De ce point de vue, la réussite de la manifestation nationale du 6 Avril est essentielle. Il s'agit de montrer au pays les propositions de nos professions et d'influer sur le contenu de la loi dans le sens des mandats que nous portons.

Le projet de loi de décentralisation dit acte III sera présenté au conseil des ministres le 10 avril, pour une première lecture au sénat fin mai.

Il fait l'impasse sur le bilan nécessaire des actes précédents et ne permet pas d'évaluer objectivement les besoins en terme de services publics, ni de définir à quel niveau (état, CR CG interco communes) la réponse doit se faire sur tel ou tel sujet. L'exigence de l'ARF de régionalisation de la carte des formations est un bel exemple de lobbying.

Ce projet de loi comporte un volet sur la question des métropoles qui nous concerne au plus haut point dans le 13 (le texte voté en congrès départemental nous sert de référence pour notre action).

La FSU est intervenue dans le débat public, elle n'a pas pour fonction de proposer un cadre institutionnel détaillé. Par contre elle demande au représentant de l'état transparence, équité et démocratie. La revendication d'une commission tripartite état, employeurs, organisations syndicales représentatives est un élément important pour combattre le clientélisme et imposer un véritable débat public sur les conditions de transfert de personnel, sur les prérogatives de telle ou telle structure (métropole ou collectivités).

Il va falloir batailler ferme sur ce sujet et continuer le travail entrepris.

Le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, tout comme le rapport Le Déaut, ne marquent pas la rupture attendue avec les logiques néo-libérales à l'œuvre depuis une dizaine d'années. Ce texte étend les missions des universitaires à une contribution au transfert et à la compétitivité. Il n'est pas à la hauteur des ambitions en matière de démocratisation et de réussite des jeunes dans l'ESR. De très nombreux éléments sont renvoyés aux textes d'application. Certaines des propositions sont inquiétantes. La volonté de créer un nombre restreint de pôles universitaires se confirme (une trentaine, un par académie), des « Communautés d'Universités » se substituant aux PRES. La structure d'UFR (Unité de Formation et de Recherche) disparaît. Le gouvernement choisit de remplacer CS et CEVU par un Conseil Académique, reprenant certaines prérogatives du CA ou du président. Les tailles de CA restent réduites et des modalités d'élection maintiennent une prime majoritaire. Le gouvernement instaure la participation des personnalités extérieures, nommées par le Recteur, à l'élection des présidents. Dans ce cadre, le remplacement de l'habilitation des formations par un système d'accréditation, sans que soit prévue une régulation nationale forte, risque de mettre en cause les diplômes nationaux.

Si la disparition de l'AERES, fortement contestée, est confirmée, les missions et la nature de la future instance qui la remplacera, sont insatisfaisantes. L'ANR n'est pas remise en cause sur le fond.

La FSU et ses syndicats revendiquent une toute autre loi, garantissant l'égalité sur le territoire, des diplômes nationaux, la démocratisation et la réussite des jeunes alliées à une démocratie interne. Elle s'oppose à l'idée d'une université par région, fédérant les autres établissements de l'enseignement supérieur (autres universités, écoles, établissements privés...) à travers les « Communautés d'Universités ».

Mandatement :

L'ensemble de nos activités à venir doit être intégré à la construction d'un rapport de forces contre les politiques d'austérité, de défense des droits des salariés et en premier lieu du code du travail, de

défense du pouvoir d'achat, des retraites et pensions, de réhabilitation de la dépense publique. Les questions scolaires ou de décentralisation n'y échappent pas.

D'ores et déjà nous devons nous situer dans la perspective de la construction d'une mobilisation nécessaire sur l'éventuelle nouvelle réforme du régime de retraites et sur le Projet de Loi de Finances 2014.

A ce titre le CDFD mandate le Bureau et son secrétariat pour :

- prendre contact avec les OS non signataires de l'ANI et le mouvement associatif intervenant sur ces questions pour donner une suite aux manifestations du 5 Mars notamment sous la forme d'une grande réunion publique,
- contacter l'ensemble des fédérations de fonctionnaires sur le département afin de faire vivre la pétition nationale (FSU, CGT, CFDT, l'UNSA, Solidaires, CGC et CFTC) sur les salaires et l'emploi public,
- soutenir et participer à l'action intersyndicale des retraités le 28 Mars,
- soutenir et aider à la réussite de la journée nationale d'action dans le supérieur avec la tenue d'AG sur les sites marseillais et aixois,
- aider les syndicats enseignants engagés dans la manifestation du 6 avril et favoriser la réussite de celle-ci (objectif plus de 200 manifestants de l'académie) afin d'influer sur le contenu de la future loi d'orientation,
- continuer les actions de formation syndicale en lien avec ces préoccupations.

Ces actions que nous considérons comme prioritaires viennent compléter les prises de position et les engagements que nous avons sur les problèmes d'égalité des droits (droit de vote des étrangers, droit au séjour et à la scolarisation, droit de circulation et de vie digne des population Roms, égalité homme-femme, implication dans l'europride 2013) conformément aux mandatements du congrès de Martigues.

La FSU13 soutient la pétition pour le retrait de la subvention de 400000 € octroyée pour un concert privé cet été. Elle considère que MP 2013 doit être une grande manifestation populaire aux antipodes de « l'entre soi », où l'exigence culturelle soit aller de pair avec la démocratisation.

La proximité avec la rive sud de la Méditerranée, la proximité avec les révolutions arabes créent une solidarité de fait avec les peuples du Maghreb. La situation actuelle en Tunisie appelle notre mobilisation et nos actions solidaires.

La section départementale portera cette orientation lors du prochain CDFN des 20 et 21 mars.

VOTES

texte action présenté par le secrétariat 24 POUR 2 CONTRE

motion emancipation 3 POUR 20 CONTRE 3 ABST